



2023-171

**REGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT  
Place du Voulien  
26 novembre 2023**

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Madame WALTER Karine représentant l'Amicale Laïque de l'école « Les Crevettes bleues », d'organiser un marché de Noël sur la place du Voulien, en date du 15 septembre 2023,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur ce parking,

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER**

L'Amicale Laïque de l'école « Les crevettes bleues » est autorisée à organiser un marché de Noël sur la place du Voulien le dimanche 26 novembre 2023.

**ARTICLE DEUXIEME**

À compter du mardi 21 novembre 2023 à la fin du marché, à 13h, et ce jusqu'au lundi 27 novembre 17h30, la circulation et le stationnement de tout véhicule est interdit sur la place du Voulien, dans le périmètre matérialisé par les barrières. La circulation autour de cette zone devra rester libre.

**ARTICLE TROISIEME**

Toute installation de forains ambulants ou tout déballage ne faisant pas partie de ce marché de Noël est interdit dans un rayon de 500m autour de cette zone.

**ARTICLE QUATRIEME**

La signalisation correspondante sera mise en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE CINQUIEME**

La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation du présent arrêté à :**

- M. le Commandant de la brigade de la gendarmerie de CARNAC,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques
- L'Amicale Laïque de l'école publique Les Crevettes Bleues

Fait à LA TRINITE SUR MER le 22 septembre 2023

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le